



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 9 octobre 2024

PRESENTS:

Alain BATTAGLINI

1er adjoint

Sébastien BOVERO

Conseiller municipal

André GUIGUES

2ème adioint

Denise GUIGUES

Maire

Alina ORANGE

Conseillère municipal

Julien PAULET

Conseiller municipal

Gilles PERRIER

Conseiller municipal

ABSENTS:

Michel BLAIN

3ème adjoint

Damien FIROUD

Conseiller municipal

Chantal ROGER-ROBERT

Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents: 7 Votants: 7

N° 35/2024 - VENTE MAISON DES LACS

En complément de la délibération n°26/2024 du 19 Juillet 2024 concernant l'approbation par les élus de la proposition d'achat de la maison des lacs par Monsieur Michel BLAIN pour un prix de 400 000€ nets vendeur.

Madame Le Maire souhaite apporter les précisions suivantes :

La vente du bien comprend :

- Un bâtiment principal datant de 1987 de 370 m2 comprenant 15 pièces dont 13 chambres (avec ou sans sanitaires individuels) réparties entre le RDC et le 1^{er} étage, une cuisine équipée, une salle de restauration, 2 blocs sanitaires répartis au RDC et au 1^{er} étage et une buanderie
- Un terrain d'une superficie de 1042 m2
- Des biens mobiliers divers (meubles et équipements)

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ensemble du bien est vendu en l'état et ne subira aucuns travaux au préalable de la vente.

Le compromis de vente doit être signé avant le 15 novembre 2024, le bien sera remis en vente dans le cas contraire.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE Les précisions apportées par Madame Le Maire quant à la vente du bien communal.

AUTORISE Madame le Maire à saisir le notaire de la commune situé à Trans en Provence, « Maître Géraldine MICHEL et Stanislas MAGIS, notaire associés » aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de ce terrain au prix de 400 000 € TCC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON Les jours, mois et ans susdits Le Maire, Denise GUIGUES

